

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG – 2015-03
Date : 23 mars 2015
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriel : e-calvarin@wanadoo.fr
Page : 4

Groupe de travail « CNT Documentation »

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Objet : 1^{re} réunion du groupe de travail « CNT Documentation » de la CNT, le vendredi **20 mars** 2015, de 14 heures à 17 heures, dans la salle **IGN A 670** - 73 avenue de Paris – 94160 Saint-Mandé.

Ordre du jour :

Reprise des travaux de la CNT

- 1 – Le mandat du groupe de travail « Documentation »
- 2 – Examen du programme d'activités proposé
 - Bases de données
 - Ressources toponymiques
 - INSPIRE et EuroGeoNames⇒ Référentiel toponymique (CNIG)
- 3 – La structure de l'animation du groupe
- 4 – Questions diverses

Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=671 et http://cnig.gouv.fr/?page_id=10564

Membres présents :

Organisme	Nom
IGN_Bureau de toponymie	Jean-Sébastien Majka
DGI_Cadastre_diffusion des données	Jean-Marc Steinmetz
Archives nationales	Sébastien Nadiras
La Poste_Service national de l'adresse (Libourne)	Gilles Aymard
CNT/CNIG rapporteur	Élisabeth Calvarin

Reprise des travaux de la CNT

La CNT reconsidère les travaux de l'ancienne CNT sous l'angle de trois axes de travail à venir, programmés pour 2015, en lien avec les travaux internationaux, et proposés en séance plénière du CNIG (27 novembre 2014).

1 – Le mandat du groupe de travail « CNT Documentation »

La présentation du mandat de la sous-commission « Bases de données » du 13 avril 2001 est obsolète au regard du décret instituant le CNIG de 2011, notamment les articles 4 et 5, et du mandat CNT validé lors de la 1^{re} séance plénière du CNIG le 10 juillet 2012.

Les articles du mandat de 2001 sont à adapter pour convenir aux objectifs du GT CNT dénommé Documentation.

Il est décidé d'exposer en quelques points le contexte, les actions du GT en matière de documentation numérique et de diffusion des travaux du groupe sur les pages de la CNT/CNIG.

Cf. le projet de mandat.

Le projet du mandat GT CNT Documentation sera proposé à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière CNT.

2 – Examen du programme d'activités proposé

- Bases de données

- Les données toponymiques de la CNT ne sont pas des bases de données mais des listes de formats « texte » et « tableur », de longueurs (de 50 à 1500 lignes environ) et de développements (de 5 à 20 colonnes environ) variables.
- Toutes ces listes comportent des toponymes aux particularités graphiques et linguistiques (accents, langues, article, genre, etc.) incontournables.
- Certains documents de la CNT comportent l'étymologie et le suivi du toponyme, ainsi que des références aux documents utilisés.
- La CNT ne s'occupe pas des noms de voies ; en revanche, pour un problème d'écriture grammaticale, elle peut en être saisie.
- Pour consulter les documents de la CNT, voir les pages COMMISSIONS/Toponymie et RESSOURCES/Toponymie, sur le site du CNIG.

La mission CNT complète la mission IGN.

Discussion :

Le bureau de toponymie de l'IGN s'occupe, entre autres, de l'enregistrement de la toponymie du territoire français (hexagone et DOM) : les hydronymes, les oronymes et les toponymes, français et au besoin en langues régionales, du pagus « contrée » jusqu'aux lieudits non habités (micro-toponymes) en passant par les chefs-lieux, les noms de forêts, etc.

La CNT a pour mission de contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France. Dans son programme national d'activité en matière de toponymie, elle étudie la nature grammaticale et l'écriture des toponymes. Cf. la liste des collectivités territoriales pour la France, et à l'étranger, le traitement du nom traditionnel français (exonyme) du Danube et de ses noms locaux (endonymes), translittérés au besoin.

À l'IGN, se gèrent la BD Adresse, le RGE, les cartes régionales, FranceMillion, des cartes thématiques (France des régions et des « pays »), etc... le tout sur des bases de données différentes à l'IGN ou entre collègues institutionnels, dont la CNT pour les noms des régions, par exemple. L'intérêt, ce serait d'avoir une seule base de données regroupant toutes ces données selon les mêmes critères.

Les bases de données de l'IGN ne contiennent pas de toponymes historiques, et il est possible de connaître la vie d'un toponyme au sein de nos bases de données depuis 2010.

L'Adresse gère dans son référentiel les anciennes adresses car le phénomène de nommer-renommer existe de plus en plus.

- Ressources toponymiques

Les ressources toponymiques proviennent d'un ancien travail d'enquêtes et de compilation de réponses à ces enquêtes, conduit par les Archives nationales et la Société française d'onomastique, à la demande de la CNT :

- auprès de correspondants régionaux (autrefois membres de la CNT, et dont on ne sait s'ils le sont encore dans la nouvelle CNT), à propos du contenu de leur bibliographie toponymique personnelle ;
- auprès d'universités et organismes (parcs régionaux, DRAC, bibliothèques, etc.) détenteurs de bases de données toponymiques => le formulaire d'enquête a-t-il été envoyé à tous ? difficile de le savoir ;
- auprès du cadastre, à propos de l'archivage des plans napoléoniens pour leur sauvegarde => terminé ; ils sont tous aux archives départementales.

Les trois points ci-dessus datent ; les 2 premiers appelleraient une mise à jour sérieuse, qui ne semble pas d'actualité. Néanmoins, l'idée d'une base de données unique « Ressources toponymiques » serait à creuser.

- INSPIRE et EuroGeoNames

La directive INSPIRE, normalisation européenne, requiert dans chaque État membre un point de contact national chargé des relations avec la Commission européenne en ce qui concerne la directive. En France, elle est la référence légale, et le point de contact national est le directeur de la recherche et de l'innovation au sein du Commissariat général au développement durable du MEDDE.

Les organismes intéressés sont entre autres *EuroGéographics* (avec le projet *EuroGeoNames*), l'IGN, Météo-France.

Pour plus de détails, voir CNIG/Directive INSPIRE

Discussion :

Se référer à la directive INSPIRE, c'est donner ce que l'on a, sans plus. INSPIRE a des impacts dans la modélisation d'une base de données, qui regroupe :

- des données obligatoires (nom, positionnement, exonyme, endonyme...) suivant le même processus ;
- des données non obligatoires.

Par exemple, elle intègre le genre, le nombre, mais pas l'application grammaticale (exemple : on va au Mans et non à Le Mans).

Sur le document « Culminants », la référence aux documents utilisés est indiquée (cartes, atlas, sites internet, livres).

La directive INSPIRE fait-elle état dans un champ particulier des ressources documentaires ?

⇒ Référentiel toponymique (CNIG)

Ce projet date de 2008, mais contient de nombreux champs indiqués dans INSPIRE.

La CNT a à gérer de l'information toponymique qui nécessite certaines conditions :

- d'abord formaliser une norme de développement de base toponymique, fondée sur le projet de Référentiel toponymique de la CNT (2008) remodelé conformément aux critères d'INSPIRE, et qu'elle puisse, éventuellement, servir comme modèle pour les créateurs de base de données toponymiques francophones,
- puis, à partir de l'analyse des nombreux toponymes qui sont dans les listes de la CNT, développer la conception d'une base de données unique, en prévoyant la gestion éventuelle de la mise à jour des données et leurs extractions.

Par qui ? Et qui gère ?

Le point de départ de toute base de données est la création d'un identifiant – un vrai tableau de correspondances –, que nous ne sommes pas en mesure de concevoir.

Nous convenons que la présence d'un informaticien d'un des organismes présents aujourd'hui, ou d'un concepteur INSPIRE, dans le groupe « CNT Documentation » serait bénéfique.
⇒ Chacun voit ce qu'il peut faire auprès de sa structure.

3 – La structure de l'animation du groupe

Les participants au groupe de travail CNT Documentation ne sont pas spécialisés en informatique ; la présence d'informaticiens est souhaitable, voire nécessaire.

Le secrétariat du groupe est confié au rapporteur, qui, pour l'heure, prend en charge l'animation.

Afin de ménager le budget de déplacement d'un des membres, nous gardons le contact par messagerie électronique, et la prochaine réunion du GT sera programmée en fonction des dispositions prises à la prochaine réunion plénière CNT.

4 – Questions diverses

Pas de questions diverses.

La réunion s'est terminée sur une discussion intéressante concernant les expériences en matière de toponymie, de chacun.

Visa	Date	Nom	Organisme
Relecture et validation	24-25/03/2015	Les participants	GT Documentation de la CNT/CNIG